

Date de convocation :  12/06/2025	<b>DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE</b>  <b>COMMUNE DE DUNIERES</b>  <b>DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
---	--

Le seize juin deux mil vingt-cinq à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Cédric BROUSSARD, Florian CHAUDIER, Dimitri CLOT, Hélène DREVET, Pierre DURIEUX, Pascal GOUY, Jean Paul GRANGE, Catherine MARCON, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Emeline MOUNIER, Fanny MOURIER, Jean Pierre NOUVET, Marie Laure OUDIN, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT (17).

Excusés : Nelly BEAULAIGUE (pouvoir à Fanny MOURIER), Christophe MOULIN (pouvoir à Pierre DURIEUX), Thierry SABOT (3).

Absents : Corinne BEAL, Colette MORIN, Eric PARRAT (3).

Madame Patricia SOUCHON a été désignée secrétaire de séance.

**OBJET DE LA SEANCE** : **Dénomination des voies** : « Impasse Le Grand Jardin », « Impasse du Bois Joli », « Les Hauts de Miramand ».

**DCM 20250616-2**

Monsieur Le Maire rappelle la délibération DCM 20220530-6 du 30 mai 2022 validant le plan d'adressage de la Commune et conformément aux articles L. 2212-1, L. 2212-2 et L.2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil Municipal de valider le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies de la commune, et d'autoriser l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre.

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places de la commune. La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

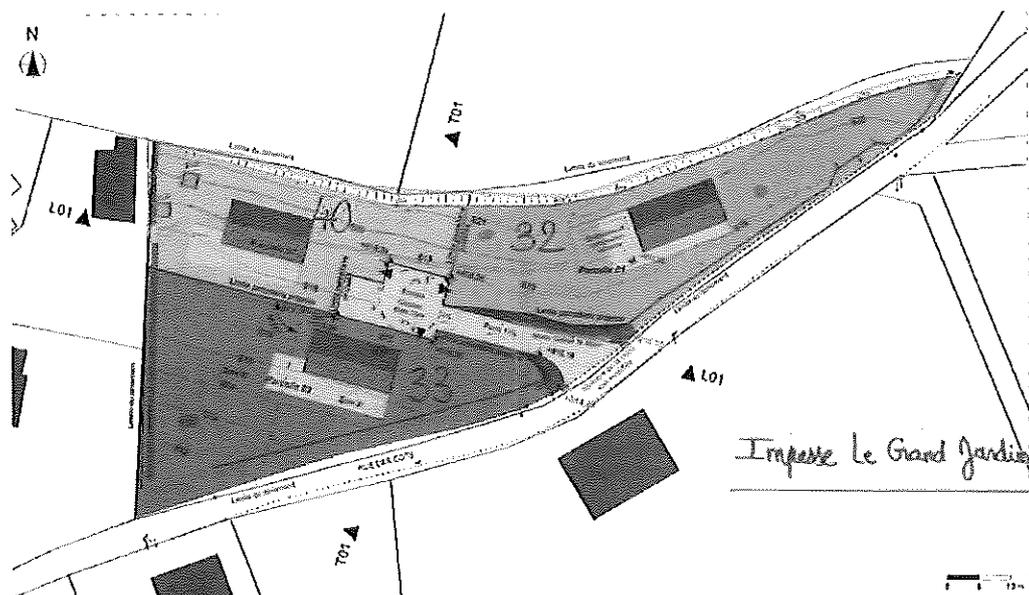
Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, Pompiers, Gendarmes), le travail de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

**AR Prefecture**

043-214300873-20250616-DCM20250616\_2-DE  
Reçu le 20/06/2025

Monsieur Le Maire propose de dénommer la voie ci-dessous :

Impasse Le Grand Jardin

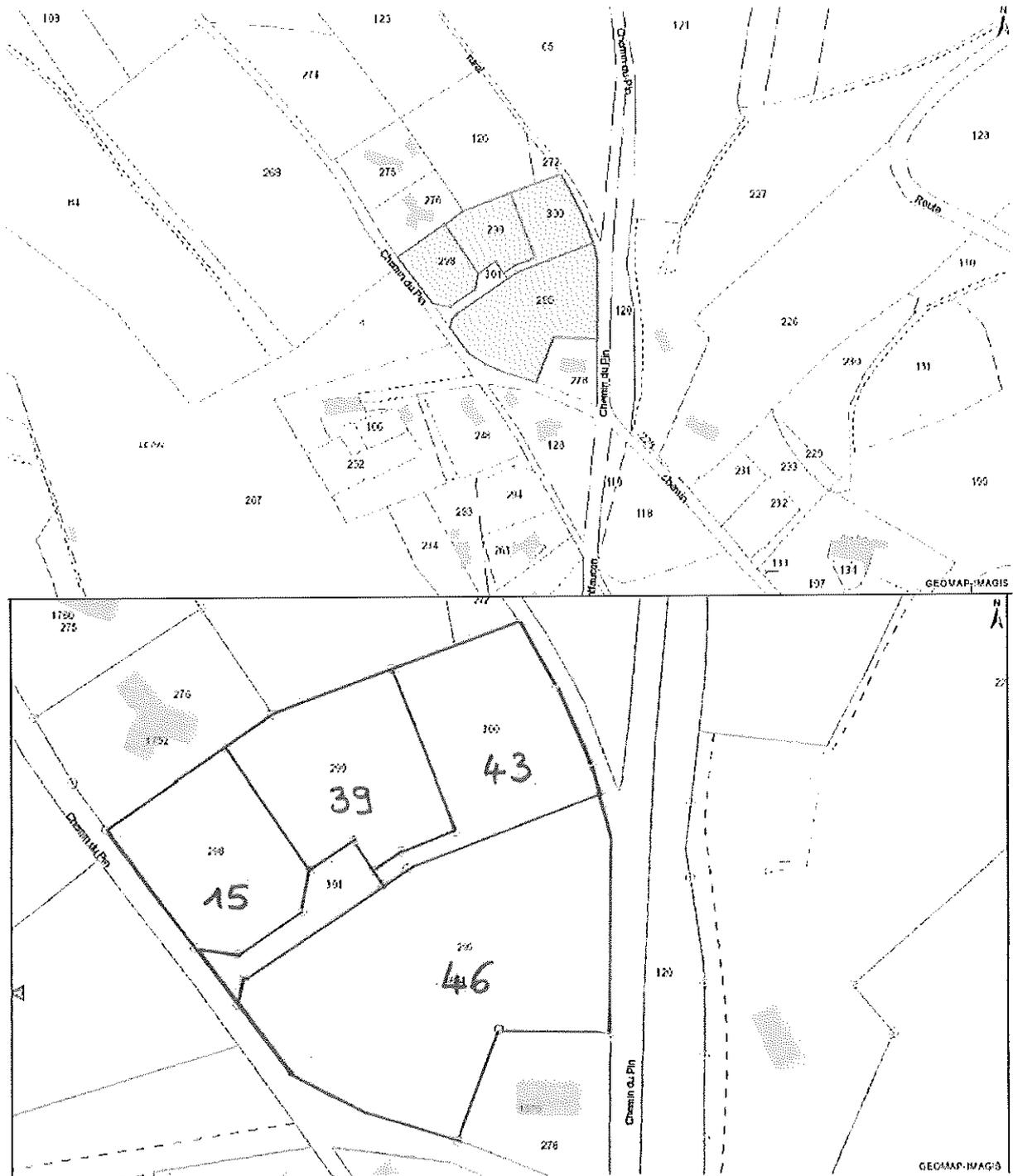


**AR Prefecture**

043-214300873-20250616-DCM20250616\_2-DE  
Reçu le 20/06/2025

Monsieur Le Maire propose de dénommer la voie ci-dessous :

### Impasse du Bois Joli



Monsieur Le Maire ajoute qu'il convient de régulariser la dénomination « Les Hauts de Miramand », concernant la voie allant de la parcelle AM 804 jusqu'à la parcelle AM 627, pour laquelle aucune délibération n'a été retrouvée.

**AR Prefecture**

043-214300873-20250616-DCM20250616\_2-DE  
Reçu le 20/06/2025

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- Décide de nommer les voies suivantes :

- Impasse Le Grand Jardin
- Impasse du Bois Joli
- Les Hauts de Miramand

- Autorise Monsieur Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme,

Le Maire,  
Pierre DURIEUX



La Secrétaire de séance,  
Patricia SOUCHON

**AR Prefecture**

043-214300873-20250616-DCM20250616\_2-DE  
Reçu le 20/06/2025